

Le Cahier des Charges simple

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

1. Compléter cette phrase

Le Cahier des Charges sert de référence [.....] à l'ensemble des [.....] projet et fait souvent partie des documents [.....] qui [.....] la relation entre l'équipe projet et le [.....].

2. Vrai ou faux ? Plus le Cahier des Charges est détaillé, moins il y aura de l'incertitude en cours de projet, mais moins il y aura de place pour de créativité.

Vrai

Faux

3. Associer à chaque rubrique les éléments à inclure dans un Cahier des Charges simple

Rubriques	Solution
Contexte	Finalités du projet
Objectifs	L'équipe projet / compétences à mobiliser pour réaliser le projet
Public cible	La réponse aux besoins
Périmètre	Le positionnement stratégique du projet
	Les activités et processus concernés
	Les utilisateurs finaux du résultat du projet
	Proposition de valeur

4. A quelles questions répond le Cahier des Charges simple ? (Plusieurs réponses possibles)

- a. Combien ?
- b. Comment ?
- c. Pourquoi ?
- d. Pour qui ?
- e. Par qui ?
- f. Quoi ?

5. Compléter la phrase suivante « Quand un Cahier des Charges fait partie des documents contractuels... » (Une seule réponse)

- a. Il faut l'arrêter avant la signature du contrat
- b. Il peut être alimenté progressivement même après signature du contrat
- c. Le résultat du projet sera forcément différent de celui décrit dans le Cahier des Charges

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.